

Lignes directrices de la loi sur la prévention de la pollution des sols pour les installations industrielles en Chine



ASIE

I. CONTEXTE LÉGISLATIF

Ces dernières années, la législation chinoise en matière de protection de l'environnement a fait l'objet d'une attention particulière. Avec l'entrée en vigueur de « la Loi sur la Prévention de la Pollution des Sols en RPC » le 1er janvier 2019 (la « **Nouvelle Loi** »), un cadre juridique définissant les différents aspects de la protection de l'environnement a été officiellement établi. Etant donné que la pollution du sol est insaisissable et se cumule avec des coûts de réparation élevés, les autorités compétentes en Chine ont tendance à mettre davantage l'accent sur la prévention et la surveillance de la contamination du sol, et sur la punition stricte des comportements non-conformes aux règles établies. Il est clair que la mise en œuvre de la Nouvelle Loi aura un impact significatif sur les activités industrielles et manufacturières en Chine et que, par conséquent, d'autres questions juridiques précisées ci-dessous feront également l'objet d'une attention accrue.

II. POINTS CLEFS DE LA NOUVELLE LOI

Au cours des dernières décennies, la responsabilité des sites industriels et manufacturiers en matière d'assainissement des sols contaminés a été éparse et n'a pas été spécifiquement promulguée par une loi ou par un règlement. La Nouvelle Loi accroît la responsabilité des entreprises chinoises en matière d'enquête sur l'état de contamination des sols, d'évaluation et de contrôle des risques de pollution des sols et de remise en état des terres polluées.

2.1 Base de Données Nationale

En vertu de la Nouvelle Loi, le Ministère de l'environnement et de l'écologie (« **MEE** ») est tenu

de collaborer avec d'autres autorités compétentes pour établir une base de données nationale sur l'état des sols accessibles au public (la « **Base de Données Nationale** »). Les principales informations à publier et à tenir à jour dans la Base de Données Nationale comprennent le catalogue des substances toxiques et nocives pour les sols, la liste de surveillance des installations impliquées dans la pollution des sols et la liste des terrains à bâtir soumis à la gestion des risques, à leur contrôle et à la restauration, l'état de la pollution des sols, les mesures correctives et les détails des entretiens et des actions correctives que les autorités compétentes adressent aux entreprises.

Selon la Base de Données Nationale, les installations industrielles suivantes sont les plus à risque :

- [Installations industrielles visées par la Liste de Surveillance de la Pollution des Sols](#)

Les autorités locales compétentes sont tenues d'établir la liste de surveillance localisée de la pollution des sols conformément à la Circulaire sur la Publication des *Dispositions Administratives Relatives aux Catalogues des Principales Entités Rejetant des Polluants (pour essai)* promulguée par le MEE (anciennement le Ministère de la Protection de l'Environnement) le 25 novembre 2017 (la « **Circulaire 2017** »). En vertu de la Circulaire 2017, les installations industrielles devant être incluses dans la Liste de Surveillance de la Pollution des Sols sont :

(1) Toutes les grandes et moyennes entreprises qui rejettent des polluants et appartiennent à des industries faisant l'objet d'une surveillance importante concernant la pollution des sols, à savoir : l'extraction des métaux non ferreux, la fusion des métaux non ferreux, la prospection pétrolière,

le traitement du pétrole, l'industrie chimique, la cokéfaction, la galvanoplastie, la fabrication du cuir et autres secteurs industriels ajoutés par les autorités locales compétentes, en fonction des conditions réelles d'exploitation ;

(2) Les entités qui génèrent plus de 100 tonnes de déchets dangereux par an ;

(3) Les entités qui se livrent au stockage, à l'élimination et à l'utilisation de déchets dangereux en vertu d'un permis d'exploitation de déchets dangereux ;

(4) Les entités qui exploitent et entretiennent des décharges d'ordures ménagères ou des usines d'incinération, y compris des décharges d'ordures qui ont été fermées ;

(5) Les entités qui causent un incident de pollution de l'environnement par les déchets solides, les déchets dangereux ou par les eaux souterraines relativement important ou ont un impact social important en raison de problèmes de pollution du sol durant trois ans.

A Shanghai, comme l'indique le Bureau de la Protection de l'Environnement de Shanghai (« **SH EPB** »), 397 entreprises sont inscrites sur la Liste de Surveillance de la Pollution des Sols de l'année 2018, dont environ deux tiers sont détenues par des investisseurs étrangers.

Les installations figurant sur la Liste de Surveillance ont davantage de responsabilités réglementaires en matière de surveillance et de contrôle de la contamination des sols, c'est-à-dire qu'elles doivent mettre en œuvre un plan de travail pour la prévention de la contamination des sols et la



réalisation d'enquêtes sur l'état de contamination des sols avant le retrait et le transfert du droit d'utilisation du sol, etc.

Lorsque les résultats de l'enquête révèlent une contamination du sol, une évaluation des risques doit être effectuée et l'aménagement des terres potentiellement polluées doit être empêché avant d'entreprendre toute mesure d'assainissement.

- Installations Industrielles dont les Terrains à Bâtir figurent sur la Liste Soumise à la gestion, au contrôle et à la remise en état des risques

Dans le cas où un arpentage ou une inspection indique une pollution potentielle d'une parcelle de terrain à bâtir, le propriétaire du droit d'utilisation du sol (le «**Propriétaire du DI**») doit enquêter sur l'état de pollution du sol. Si une telle enquête révèle une pollution dépassant les normes applicables, la personne responsable (telle que décrite dans la section 2.2 ci-dessous) et le Propriétaire du DI doivent préparer et déposer un rapport d'évaluation des risques au Bureau de Protection de l'Environnement («**BPE**») compétent. Sur la base de l'examen du rapport d'évaluation des risques, le BPE compétent peut inclure la parcelle dans la liste des terrains à bâtir soumis à la gestion, au contrôle des risques et à leur restauration.

Le gouvernement peut demander à la personne responsable des terres inscrites sur la liste de procéder à la gestion des risques et à leur restauration correspondante. En outre, dans le cas du transfert du droit d'utilisation des terres et du zonage, les terres figurant sur cette liste ne sont pas autorisées à être utilisées à des fins de résidence, de gestion publique et de service public, qui pourraient entraver le transfert et compromettre l'évaluation du terrain.

2.2 Personne Responsable

La Nouvelle Loi établit les principes selon lesquels les entités responsables de la maîtrise des risques

et de la dépollution sont le responsable de la pollution des sols, le détenteur du droit d'usage du sol et la collectivité locale. Cependant, la Nouvelle Loi n'élabore pas clairement le concept de « partie responsable de la pollution du sol » mais laisse plutôt cette tâche à la discrétion à la MEE. Néanmoins, selon la logique de la Nouvelle Loi, le principe du « pollueur-payeur » est toujours respecté et le pollueur effectif est généralement considéré comme le payeur final de la contamination du sol.

2.3 Des Pénalités plus Sévères

Afin d'inciter à pénaliser les pollueurs et à encourager les mesures correctives, les amendes ont été considérablement augmentées. Ces dernières peuvent aller jusqu'à 2 millions de RMB et la responsabilité pénale peut être engagée.

■ III. RECOMMANDATIONS

A la lumière de la Nouvelle Loi, DS recommande aux installations industrielles opérant en Chine :

- D'établir explicitement la responsabilité pour la pollution du sol dans les baux et/ou les accords de transfert d'utilisation du sol.
- D'entreprendre les études de sol nécessaires d'ici la fin de l'année 2018 afin de déterminer les problèmes potentiels de pollution et d'estimer les risques juridiques possibles avant que les autorités compétentes ne leur soumettent la problématique. Indépendamment des résultats de l'enquête, les installations doivent mettre en place un système de contrôle interne pour surveiller en temps utile l'état de la contamination des sols et un mécanisme de contrôle en cas de crise. S'il y a une contamination après enquête, l'installation doit prendre des mesures proactives pour atténuer la contamination ou même en éliminer les sources si possible.

- Accorder plus d'importance à la réalisation d'une vérification approfondie de la contamination du sol dans le cas d'une opération de fusion et acquisition et lors d'un déménagement.

LIU Yimin- Senior Associate

liuyimin@dsavocats.com

QIU Jin-Associate



Plus d'infos juridiques sur l'Asie :

[> India – further amendments to the Companies Act, 2013](#)



Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

asia@dsavocats.com

Pour vous désinscrire cliquer [ici](#)